

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

ID : 062-216207365-20250224-DEC2025_031-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE
D'ASSISTANCE TELEPHONIQUE A L'EXPLOITATION DU PROGICIEL
CITY WEB – POUR UNE DUREE DE 3 ANS

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il y a lieu de reconduire le contrat d'abonnement en vue de bénéficier de l'assistance téléphonique à l'exploitation du progiciel CITY WEB ;

Vu la proposition de la société S.G.I ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Est signé avec la société S.G.I (9 avenue de la créativité – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ) le renouvellement du contrat d'assistance pour l'exploitation du progiciel CITY WEB, pour la période du 01 janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025

ARTICLE 2 : que la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 24 février 2025

DEC2025_031



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ